

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE de BEURLAY**

~~~~~  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 29 aout 2022**

~~~~~

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf aout à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2022

**Etaient présents :** Gérard GANDAUBER, Alain ROULIN, Olivier MACAUD, Jean-Michel CHARTRAIN, Sylvie DUMAND, Delphine PECOUD, Sophie GUITTON, Gaëlle DALAIS, Annick MOUHE, Patrick COUDRAY

**Pouvoir :**

**Absente excusée :** Justine LEMOINE

**Absent :** Alexis COTTY, Emmanuelle BOURGUIGNON

Madame Delphine PECOUD a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Approbation du PV du 30 mai 2022
- 2- Intervention de Nicolas DUTREUIL Coordonnateur de collecte à Cyclad
- 3- Délibérations tarifs (Salle des fêtes – Salle associative)
- 4- Délibérations tarifs cantine et garderie au 01 septembre 2022
- 5- Délibération travaux ancienne mairie
- 6- Délibération pour les logements vacants
- 7- Décision modificative pour l'éclairage Public et différents achats
- 8- Demande de modification de temps de travail d'un agent
- 9- Questions diverses.
- 10- Tour de table

La séance du Conseil municipal commence par l'intervention de Mme Morgane FOTIUS, agent de CYCLAD (Syndicat Mixte), représentante aussi de la Société BRANGEON qui s'occupe du traitement et de la collecte des déchets.

La collecte des ordures ménagères change à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 date à laquelle le ramassage des déchets ménagers avec une collecte robotisée des bacs aura lieu une fois tous les 15 jours et celui des sacs jaunes toutes les semaines. Ceci doit nous inciter à plus, voire mieux, trier nos déchets et emballages.

Les nouvelles consignes sont : sac jaune tous les emballages ménagers (plus de question à se poser, tous contenants), le verre et le papier dans les bornes, les petits cartons dans la borne à papier et le textile dans la borne Relais.

Actuellement encore 185 kg par an par habitant d'ordures ménagères. A part les couches, coton tiges, coton produits d'hygiène, objets cassés... tout le reste se trie. Le déchet coûte très cher à traiter. L'emballage coûte au traitement. La redevance comprend aussi la déchetterie. Sans tri, la redevance serait 40% plus élevée.

Un composteur sera mis à disposition pour chaque foyer non équipé le 14 septembre à la déchetterie de Plassay de 9h à 12h et le 23 septembre à la déchetterie de Trizay de 9h à 12h en présentant un justificatif de domicile.

La poubelle sera placée à 1 m de tout obstacle. Des marquages vont être faits sur la commune courant septembre-octobre (marquage blanc) et un autocollant sera collé sur le bac pour bien positionner son bac

Les rues suivantes restent en collecte classique : Rue de Verdun, rue René Caillé, rue de la Croix, impasse de la Laiterie, impasse du Ruisseau, rue de l'Eglise, rue du chêne, rue des Peupliers, route du Freussin.

Les bacs seront apportés au bout de la rue de la Résidence du Moulin comme la rue du Fief si les problèmes de stationnement persistent.

Une simulation de la collecte latérale aura lieu au mois de décembre. Si le bac est mal positionné, il n'y aura pas de collecte.

Des réunions publiques seront prévues, les dates seront communiquées par flyers distribués.

Collecte : Salle des fêtes : toutes les semaines, Ecoles : collecte bio déchets toutes les semaines

Métiers de bouche : collecte bio déchet en porte à porte toutes les semaines

Assistants maternelles ou familles avec bébé, ou personnes avec problème médical produisant des déchets médicaux : possibilité de demander un contenant plus important

### **APPROBATION DU PV DU 30 MAI 2022**

M. Le Maire soumet à l'approbation aux membres du Conseil le procès-verbal du dernier conseil municipal : approuvé à la majorité des membres présents.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

### **DELIBERATIONS TARIFS (SALLE DES FETES – SALLE ASSOCIATIVE)**

M. le Maire soumet au conseil les tarifs de la salle des fêtes et propose de ne pas les augmenter. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas les modifier et sont effectifs à compter du **01 septembre 2022**, après vote: Un tarif « été », allant du 16 avril au 14 octobre et un tarif « hiver », allant du 15 octobre au 15 avril.

**-Associations de la commune** : Deux locations gratuites puis les suivantes **72 €**, tarif « été » et **103 €**, tarif « hiver »,

**-Associations de la commune à but non lucratif sans argent en jeu (pas de vente de produits boissons alimentation etc...)** : Gratuité

**-Personnes ayant travaillé bénévolement** : **72 €**, tarif « été » et **103 €**, tarif « hiver »,

**-Habitants de la commune** : **206 €**, tarif « été » et **237 €**, tarif « hiver »,

**-Sociétés et habitants hors commune** : **330 €**, tarif « été » et **360 €**, tarif « hiver »,

**-Associations extérieures** : Tarif unique **110 €**

Une attestation d'assurance sera demandée.

Deux chèques de caution seront demandés à la réservation, un de 500 € pour la location et un de 150 € pour le ménage

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire fait de même pour les tarifs de la salle associative. Le conseil municipal après avoir délibéré décide, à l'unanimité, de ne pas les modifier. Ils seront donc comme suit à compter du 01 septembre 2022:

La salle sera louée pour le week-end entier et à la journée, avec un tarif « été », du 16 avril au 14 octobre et un tarif hiver, du 15 octobre au 15 avril.

- pour les associations de la commune, week-end et journée : gratuit
- pour les associations extérieures : **110 €**
- les habitants de la commune location week-end : **82 €** l'été et **113 €** l'hiver
- les habitants de la commune location à la journée : **35 €** l'été et **45 €** l'hiver
- pour les habitants hors commune location week-end : **113 €** l'été et **144 €** l'hiver
- pour les habitants hors commune location à la journée : **45 €** l'été et **58 €** l'hiver

Une attestation d'assurance sera demandée.

2 chèques de caution seront demandés à la réservation, un de 250 € pour la location et un de 75 € pour le ménage.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **DELIBERATIONS TARIFS CANTINE ET GARDERIE AU 01 SEPTEMBRE 2022**

**CANTINE** : M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de la cantine, les tarifs ont été augmentés au 01 janvier 2022 avec la mise en place de la loi EGALIM.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, de ne pas augmenter le prix du repas cantine au 01 septembre 2022. Une nouvelle délibération aura lieu en janvier 2023 en fonction du coût des denrées alimentaires et de l'évolution de la loi Egalim.

Le prix du repas sera de :

- **Prix du repas des enfants de la commune en primaire** : 2.65 €

- **Prix du repas des enfants de la commune en maternelle** : 2.20 €

- **Prix du repas des adultes (instituteurs, psychologue, etc...)** : 5.30 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

**GARDERIE** : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de garderie au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter le prix de l'heure de la garderie pour l'année scolaire 2022/2023.

- 2.05 € l'heure pour les habitants de la commune
- 2.60 € l'heure pour les habitants hors commune

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **DELIBERATION TRAVAUX ANCIENNE MAIRIE**

M. le Maire expose que Madame la Sous-Préfète est venue à la Mairie cet été. Nous avons demandé le report des subventions en 2022. La Sous-Préfète a demandé de réduire le coût des travaux. Les travaux seront réalisés par des entrepreneurs locaux pour un total de 100 000 euros HT. Une subvention au titre de la DETR de 45 % sera accordée au lieu de 30 %.

Jean-Michel CHARTRAIN et Patrick COUDRAY seront en soutien de Monsieur le Maire pour le suivi des travaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **DELIBERATION POUR LES LOGEMENTS VACANTS**

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que les logements vacants seront taxés pour inciter les propriétaires à vendre ou à louer. Prenant la parole, M. MACAUD, 1<sup>er</sup> adjoint à l'origine de cette proposition, expose que vingt logements sont recensés à ce jour selon des critères. Cette taxe est fixée par les impôts.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **DECISION MODIFICATIVE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DIFFERENTS ACHATS**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'une décision modificative concernant le budget doit être prise. Cela concerne des dépenses d'investissement dont les crédits ne sont pas suffisants. Pour cela, il faut récupérer les sommes dans les dépenses de fonctionnement. Cela n'a pas d'impact sur le budget.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **DEMANDE DE MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT**

M. le Maire expose la demande de la secrétaire comptable qui souhaite faire évoluer son temps de travail hebdomadaire en passant de 31 heures actuellement à 35 heures. Ce changement interviendra après avoir pris les dispositions administratives nécessaires.

Pour : 10                      Contre :                      0                      Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **Questions diverses exposées par le Maire**

- Le pot de départ en retraite d'Elisabeth GAUTHIER, directrice de l'école a eu lieu à la mairie le 5 juillet. Mme Audrey Boutin est la nouvelle directrice.
- Dans le cadre du plan de relance du gouvernement sur les énergies renouvelables, le 11 juillet a débuté les travaux de remplacement de la chaudière fuel de l'école pour un combustible à granulés de bois. Le chantier est en phase avec le planning pour une mise en service aux vacances de la Toussaint. Le logement locatif sera raccordé ultérieurement, priorité à l'école. Le prix de la tonne de granulés a explosé de 40% environ.
- La fibre a été installée à l'école et à la bibliothèque.
- Ancienne mairie : Vendredi 22 juillet, une réunion a eu lieu avec les artisans de Beurley pour concrétiser les devis. Finalement les travaux se monteront à 100 000€ HT au lieu de 224 000€ prévus en estimation par l'architecte qui finalement a abandonné le projet.

- En ce qui concerne l'aménagement de l'impasse de la Poste, un rendez-vous a eu lieu le 28 juillet avec Alain BRILLANT du Syndicat de la Voirie. Il faut réunir une commission pour avoir la meilleure vision de cet aménagement, associé à l'aire de jeux.
- Mme la sous-préfète est venue à la Mairie le 5 août 2022. J'en ai profité pour parler de la DETR pour la réhabilitation de l'ancienne Mairie, pour la passer à 45% au lieu de 30% initialement, ce qu'elle a accepté.
- Une sensibilisation sur les achats denrées alimentaires pour les cantines scolaires est menée par la CDC, nous réfléchissons à leur proposition de commandes groupées sur certains aliments.
- La demande de mise en disponibilité d'un agent d'entretien, nous a conduits à faire appel à Pôle Emploi pour recruter un nouvel agent. Après maintes demandes, nous avons recruté M. Moreau Vincent qui a accepté notre contrainte d'un emploi en CDD sur un an. Il embauchera le 1<sup>er</sup> septembre, avec retour aux horaires normaux 8h -12h et 13h30-16h30 avec réduction à midi de 1 demi-heure.
- Acquisition d'un véhicule « Partner » pour remplacer notre C15 qui a fini sa vie à la casse de Soullignonnes.
- Modification des horaires de la ligne de bus numéro 13.

## **Tour de table**

### **Olivier MACAUD**

- La révision du PLU est possible tous les 10 ans. Il faut commencer à travailler sur le nouveau PLU afin d'essayer de trouver des terrains constructibles et d'être en conformité avec les différents schémas.
- Concert du 3 septembre 2022 : plusieurs réunions ont été organisées avec les associations.
- Le panneau d'entrée de Beurlay direction Saintes a été déplacé, il est trop proche de la rue de la barrière , ce qui est dangereux.
- Je remercie Emmanuelle de m'avoir remplacé pendant mes congés en ce qui concerne les appels passés aux personnes vulnérables inscrites dans le plan canicule.
- Demande modification de l'éclairage en vue des économies d'énergie, proposition extinction à 21h45. Note de service à rédiger pour les agents afin de faire attention.
- Monsieur Jérôme ARCHAMBAULT est le nouveau président du club de foot CJFCS. Journées portes ouvertes le samedi 3 septembre 2022.
- La cloche de l'église ne sonne pas correctement.

### **Patrick COUDRAY**

- Il serait utile de nettoyer le Freussin (curage).
- Rappel : la circulation est dangereuse route du Greleau. Qu'est-il possible de faire pour réduire la vitesse ? Des experts se sont déjà déplacés mais les conditions et la structure de cette route ne permettent pas de trouver de solutions.

### **Gaëlle DALAIS**

- L'ossuaire au cimetière est installé dans la partie ancien cimetière.
- Est-il possible de décaler le radar pédagogique à l'entrée de Beurlay, côté Pâtisserie Beurlay? Le fait de le voir permet de ralentir avant l'entrée de la commune, rien de gênant.
- Où en est-on pour le préau de la maternelle ?  
Monsieur le maire attend un devis d'une entreprise. L'entreprise Bernard pourrait réaliser une structure. Il faut réfléchir à une structure légère ou dure.
- Problèmes de transmission des emails aux élus : merci aux secrétaires de transférer tous les mails reçus.
- Article ce jour dans Sud-Ouest à propos du concert. Pour les bénévoles qui souhaitent participer à la préparation, rendez-vous dès 9h au stade de foot.

### **Sophie GUITTON**

- Les poubelles installées dans l'angle de l'impasse de la laiterie et de la rue de la Croix ne sont pas assez nombreuses. Tout le monde doit amener ses conteneurs poubelle. A voir avec Cyclad.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h15